



# Collège Sainte-Marie

## DINARD

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être scolarisé au Collège Sainte-Marie de Dinard à la rentrée 2019.  
Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez, qui nous honore et nous oblige.  
Vous trouverez dans le présent dossier tous les documents de préparation de la rentrée.  
Nous vous serions reconnaissants de prendre connaissance de tous ces documents.  
Chaque information est importante.

Vous renseignerez avec soin et nous retournerez :

- **La demande d'inscription** dûment complétée.
- **La demande de « Section sportive »** accompagnée du règlement (55 €) qui sera encaissé en septembre.  
La demande n'est pas obligatoirement acceptée. L'accord sera donné en fonction du nombre d'élèves demandeurs et de l'avis du Professeur responsable de la Section sportive en question.
- **Le coupon-réponse pour la contribution annuelle**, accompagné selon votre choix :
  - de votre règlement (année ou premier trimestre) qui sera encaissé à la rentrée.
  - ou* - d'un RIB joint au mandat de prélèvement complété et signé, sauf si vous êtes déjà en prélèvement au Collège cette année.
- **Le coupon-réponse pour la Restauration scolaire**, accompagné selon votre choix :
  - du premier règlement qui sera encaissé à la rentrée (grille de règlements échelonnés jointe à conserver).
  - ou* - d'un RIB joint au mandat de prélèvement complété et signé si vous n'utilisez pas le même compte bancaire que pour la contribution annuelle.

Les élèves utilisent les services du restaurant scolaire municipal. Pour les élèves qui ne bénéficient pas du prélèvement automatique, le compte cantine doit toujours être alimenté à l'avance. Des badges nominatifs sont remis à chaque élève demi-pensionnaire à la rentrée. Ce badge est obligatoire pour accéder au restaurant scolaire.
- **Le coupon-réponse pour l'Etude du soir** accompagné du premier règlement correspondant au nombre de soirs d'étude/semaine et qui sera encaissé à la rentrée. L'étude surveillée est proposée de 17H15 à 18H15 les lundi, mardi et jeudi.
- **Un chèque de caution de 50 € pour les manuels scolaires (chèque non daté)**. Ce chèque ne sera pas encaissé. Il vous sera rendu au mois de juin 2020 après restitution des livres en bon état. Merci de noter le nom et le prénom de l'élève au dos du chèque. Aucun livre ne sera remis à l'élève sans chèque de caution.

### **IMPORTANT**

*Tous les règlements sont à libeller à l'ordre de « OGEC DINARD ».*

*Merci de noter au dos du chèque le NOM et le Prénom de l'élève, sa classe et l'objet du règlement (restauration, scolarité...)*

- **Transport scolaire :** La demande de carte de transport scolaire sera à retirer au Secrétariat du Collège, auprès de Madame SAUNEUF, avant le 30 juin 2019.

### **OPTIONS**

Des options sont proposées au Collège Sainte-Marie. Sur la fiche d'inscription, vous cochez bien la ou les options demandées. Pour certaines options sportives, le Théâtre et la Classe Orchestre, une demande d'inscription doit être complétée et jointe au dossier.

- **En classe de 6<sup>ème</sup> :** - Possibilité de commencer l'Allemand ou l'Espagnol (Classes Bilangue).
  - Possibilité de s'inscrire en option « Anglais International ».
  - Possibilité d'intégrer les Sections sportives, la Classe Orchestre ou l'Atelier Théâtre.
- **En classe de 5<sup>ème</sup> :** - Une deuxième langue est obligatoire, à choisir entre Allemand et Espagnol.
  - Possibilité de commencer le Latin.
  - Possibilité de s'inscrire en option « Anglais International ».
- **En classe de 4<sup>ème</sup> :** - Possibilité de commencer le Chinois (Langue Vivante 3).
  - Possibilité de s'inscrire en Anglais international.



# Collège Sainte-Marie

## DINARD

---

### ASSURANCES

Tous les élèves doivent être assurés, au moins pour ce qui est de leur responsabilité civile qui ne couvre que les dommages causés aux autres. Nous conseillons fortement de compléter cette assurance par une couverture individuelle accident. Cette assurance individuelle accident est obligatoire pour toutes les activités parascolaires (sorties scolaires, par exemple). Une attestation devra être remise au Professeur principal à la rentrée.

### FOURNITURES SCOLAIRES

Vous trouverez dans ce dossier la liste des fournitures scolaires demandées aux élèves.

### HORAIRES

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de 8H25 à 12H25 et de 14H00 à 17H00.

Les élèves demi-pensionnaires sont pris en charge de 8H25 à 17H00.

MERCREDI de 8H25 à 12H25 pour tous.

### LIVRES SCOLAIRES

Les livres scolaires sont prêtés aux élèves en début d'année. Une caution de 50 € est demandée. Le chèque, libellé à l'ordre de l'OGEC DINARD, ne sera pas encaissé. Il sera restitué, en fin d'année, lorsque tous les livres prêtés seront récupérés en bon état. Ils doivent être couverts et transportés de préférence dans un cartable rigide.

### REGLEMENT INTERIEUR

Il est très important que chaque élève s'approprie notre *Règlement intérieur*. Ce *Règlement intérieur* sera donné, avec le *Carnet de bord*, à la rentrée. Il devra être signé par le jeune et ses Parents. Ces signatures seront contrôlées par le Professeur principal.

Pour manifester la force et le caractère officiel de ce partenariat éducatif, nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer le contrat de scolarisation joint.

### ADMINISTRATION

Collège Sainte-Marie - 18, rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle - BP 70107 - 35801 DINARD CEDEX

Courriel secrétariat : [accueil@stemariedinard.fr](mailto:accueil@stemariedinard.fr)

Courriel comptabilité : [comptabilite@stemariedinard.fr](mailto:comptabilite@stemariedinard.fr)

Secrétariat : fax 02 99 46 79 13 tél. 02 99 46 17 65 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Bureau de Vie Scolaire/Cantine : tél. 02 99 46 19 89 8H30 à 12H00 et 14H00 à 17H00

Le Secrétariat de Direction et le Bureau de Vie Scolaire sont fermés le mercredi après-midi et le samedi.

### RENTREE DES CLASSES à confirmer par le Ministère de l'Education Nationale

- **Pour les 6<sup>èmes</sup> : lundi 2 septembre 2019 à 8H25**

Les Parents qui pourront se libérer sont invités à passer la matinée avec leur enfant. Ils entendront les conseils et consignes de rentrée donnés par le Professeur principal et pourront rencontrer tous les Professeurs de la Classe.

- **Pour les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> : mardi 3 septembre 2019 à 8H25.**

*Pendant les vacances d'été,  
le Secrétariat du Collège sera fermé du vendredi 12 juillet, au soir, au mardi 20 août 2019.*